COMPTE RENDU CGT DE LA RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL DU SITE DE GRENOBLE 19 Janvier 2018

Étaient présents à cette réunion :

Pour la direction en tant que présidente de séance *:* ***Responsable du site de Grenoble***

Représentants du personnel Titulaire : *Mademoiselle D.C. Maeva –* ***DP CGT BPCE APS***
Monsieur K. Rachid – ***DP CGT BPCE APS***
Représentants du personnel Suppléants : *Monsieur B. Morgan –* ***DP CGT BPCE APS***
Monsieur R. Philippe – ***CFDT BPCE APS***

La présidente ouvre la séance à 10H30

Préambule

Nous souhaitons rappeler la définition de l'article L2313-1 du Code du travail qui définit le cadre de la mission des délégués et selon laquelle les élus CGT basent leur travail :
Les délégués ont pour mission de présenter à l'employeur toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives :

- Aux salaires
- A l'application du Code du travail et autres lois et règlements concernant la protection sociale, l'hygiène et la sécurité, ainsi que des conventions et accords collectifs applicables dans l'entreprise.

Par ailleurs, aucun texte légal ne limite les réclamations des délégués du personnel.

Afin d'améliorer la lisibilité des réponses de la direction, les élus souhaitent que la rédaction des réponses soit bien formulée dans les différents sous point correspondant (a, b, c) lorsqu'il y en a et non de façon globale comme cela a été fait précédemment.

L'instance des délégués du personnel délibère avec la direction sur les points de l'ordre du jour suivants :

QUESTION 1 CGT

Le télétravail est en phase de déploiement. Les premières vérifications des installations électriques vont avoir lieu prochainement au domicile des salariés qui ont été retenus pour le télétravail. Certains salariés s'interrogent sur les points suivants

a) **Va-t-on disposer d'une formation (ou information) concernant les gestes et postures a adopté à son domicile sachant que l'environnement, le mobilier et les outils peuvent être différents de ceux que nous utilisons au quotidien sur notre lieu de travail ?**

Réponse écrite de la direction :

Nous vous confirmons qu'une formation « Savoir télétravailler » incluant l'aménagement de l'espace de travail est prévue pendant la phase de mise en œuvre du télétravail.

Réponse obtenue en séance lors des échanges commentaire CGT :

Le détail de la formation est disponible dans le catalogue des formations Natixis dans l'espace RH. La formation sera réalisée en même temps que la mise en œuvre du télétravail. Aucune date précise ne nous a été transmise mais cela devrait se faire très prochainement.

b) **Concernant le matériel mobilier (ex : chaise de bureau, tapis de souris ergonomique…), est-ce que la direction a prévu d'en mettre à disposition pour les salariés ?**

Réponse écrite de la direction :

L'entreprise fournira au télétravailleur le matériel informatique nécessaire (une UC miniature et deux écrans) mais pas de matériel mobilier.

Réponse obtenue en séance lors des échanges et commentaire CGT :

L'accord sur télétravail ne prévoit pas cette disposition (mise à disposition du matériel mobilier). Chacun est libre de télétravailler comme il lui semble, à l'endroit qu'il souhaite de son domicile et avec sa propre organisation. En séance, des chiffres sur le nombre de collaborateurs éligibles nous ont été transmis : 8 salariés.

QUESTION 2 CGT

Le plan stratégique de notre groupe à de fortes ambitions sur le numérique et la digitalisation. Contrairement aux ambitions du groupe, nous subissons (et depuis longtemps…) de nombreux dysfonctionnements informatiques sur nos logiciels de travail (GED, IMPULSE, V9 DEFI…). Par période, plus ou moins courtes, cela impacte la qualité de vie au travail dans notre quotidien professionnel. Les nouveaux casques sans fils connaissent également des problèmes durant les communications. Certains salariés ont déjà fait remonter ces problèmes récemment et ne constatent pas d'amélioration notable à ce jour.

Ces problèmes informatiques récurrents vont-ils perdurer ou sont-ils en phase de résolution « définitive » ?

Réponse écrite de la direction :

C'est une réflexion prioritaire, la direction met tout en œuvre pour que les coupures et lenteurs soient résolues. Une action soutenue est entreprise auprès de notre prestataire TESSI entre autres.

Réponse obtenue en séance lors des échanges et commentaire CGT :

La direction confirme que c'est sujet prioritaire. Le président suit le dossier avec attention et intervient régulièrement auprès des services informatiques.
Cette question avait tout son sens puisque pas plus tard que la semaine 4, le site a été paralysé une bonne partie de la journée, nécessitant l'intervention d'un technicien de chez Orange.
La récente convention assurances a confirmé les ambitions du développement digital dans le groupe.
Est-ce que ces problèmes seront résolus à court, moyen ou long terme ?
Cette situation dure depuis de nombreux mois et dégrade nos conditions de travail.
Conscient que la résolution des problèmes informatiques n'est pas du fait de la complexité des outils, les élus CGT souhaitent que la situation s'améliore le plus rapidement possible.

QUESTION 3 CGT

Les travaux d'agrandissement du plateau vont débuter prochainement.

a) **Les élus souhaitent savoir si un calendrier des travaux a été fait avec les prestataires ?**

Réponse écrite de la direction :

Les travaux d'agrandissement du plateau de Grenoble ont été présentés en CHSCT en décembre dernier. Les plans ainsi présentés seront affichés. Le planning prévisionnel a été annoncé en CHSCT.

Réponse obtenue en séance lors des échanges et commentaire CGT :

De nombreuses questions se sont posées sur le déroulement de ces travaux. Il aurait été préférable de tenir une communication un peu plus précise sur le sujet.

b) Si oui, nous souhaitons que l'ensemble des salariés en soient informés

Réponse écrite de la direction :
Le planning définitif sera communiqué à l'ensemble des collaborateurs du site dès qu'il aura été arrêté avec le prestataire.

Réponse obtenue en séance lors des échanges et commentaire CGT :
Conscient des difficultés d'organisation avec le prestataire, nous espérons que ce planning sera rapidement établi.

c) Afin de limiter la gêne pour l'ensemble des salariés, les élus réclament que ces travaux ne soient pas effectués durant les horaires de travail.

Réponse écrite de la direction :
Concernant les travaux bruyants et occasionnant des nuisances, ils seront effectués sur une matinée du lundi, plage non travaillée par les collaborateurs.

Réponse obtenue en séance lors des échanges et commentaire CGT :
RAS.

d) Les élus souhaitent également que le futur plan du plateau soit présenté aux salariés du site.

Réponse écrite de la direction :
Voir réponse à la question 3 a) : *Les plans ainsi présentés seront affichés.*

Réponse obtenue en séance lors des échanges et commentaire CGT :
Les élus demandent que leur affichage soit fait au plus tôt tout en sachant qu'ils ont été présentés en CHSCT il y a plus d'un mois à ce jour.

e) A la suite de ces travaux, est ce qu'un remaniement des équipes est prévu ?

Réponse écrite de la direction :
Enfin, l'aménagement du plateau n'ayant pas de lien avec la composition des équipes, ces dernières ne seront pas modifiées.

Réponse obtenue en séance lors des échanges et commentaire CGT :
RAS.